



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DÉSIGNATION

PiNG est une association qui explore les pratiques numériques. Son siège social est fixé au 38 rue du Breil 44100 Nantes.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- structure : la personne morale qui participe à une formation
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par PiNG pour le compte d'un/e stagiaire ou à la structure. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du stagiaire ou de la structure. aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du stagiaire ou de la structure, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du stagiaire ou de la structure.

MODALITÉS DE PAIEMENT

PiNG est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro 52 44 04589 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire.

À ce titre, des prises en charge sont possibles en fonction de votre situation personnelle :

- si vous êtes salarié(e), le stage peut être pris en charge financièrement par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) dont dépend votre employeur.
- si vous bénéficiez de mesures d'aide à l'emploi (CAE, Emplois Tremplins), vous pouvez prétendre à un certain nombre d'heures de formation. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi ainsi qu'à la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

DISPOSITIONS FINANCIÈRES, RÉGLEMENTS & MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour les personnes morales de droit privé :

En cas de prise en charge totale par la structure :

Le règlement sera effectué en amont de la formation, par paiement en ligne sur le site de PiNG (pingbase.net) ou par chèque à l'ordre de l'association PiNG. L'inscription n'est prise en compte qu'à réception du règlement complet de la formation. En cas de règlement par chèque, il sera porté à l'encaissement à l'issue de l'action et PiNG transmettra à la structure une facture acquittée.

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers :

La structure s'engage à joindre à la convention, revêtue de sa signature et de son cachet, un chèque de caution, établi à l'ordre de PiNG, du montant total de la formation, correspondant à celui indiqué sur le devis relatif à l'action de formation.

En cas de prise en charge totale par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant, la facture est directement adressée à l'organisme tiers, au terme de l'action de formation. PiNG s'engage à restituer le chèque de caution à la structure dès règlement, par l'organisme tiers, du coût de la formation.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant, les factures sont adressées à la structure et à l'organisme tiers, au terme de l'action de formation. La structure s'engage à payer le montant de sa contribution à PiNG selon un calendrier préalablement convenu entre PiNG et la structure. PiNG s'engage à restituer le chèque de caution à la structure dès règlement de sa contribution par l'organisme tiers.

Dans tous les cas, sans réception d'accord de prise en charge par un organisme tiers, PiNG porte à l'encaissement le chèque de caution à l'issue de l'action et transmet à la structure une facture acquittée.

Dans tous les cas, l'inscription n'est prise en compte qu'à réception du chèque de caution.

Pour les personnes morales de droit public :

La structure s'engage à transmettre à PiNG, en amont de la formation, la présente convention revêtue de sa signature et de son cachet, ainsi que le devis relatif à l'action de formation, signé, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant, la structure transmet également à PiNG le bon de commande correspondant. La structure s'engage à payer PiNG par virement bancaire ou par chèque sur présentation de la facture, au terme de l'action de formation.

L'inscription n'est prise en compte qu'à réception du devis signé avec la mention « Bon pour accord ».

Pour les personnes physiques :**En cas de prise en charge totale par la/le stagiaire :**

Le règlement sera effectué en amont de la formation, par paiement en ligne sur le site de PiNG (pingbase.net) ou par chèque à l'ordre de l'association PiNG. L'inscription n'est prise en compte qu'à réception du règlement complet de la formation.

En cas de règlement par chèque, celui-ci sera porté à l'encaissement à l'issue de l'action et PiNG transmettra à la/le stagiaire une facture acquittée.

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers :

La/Le stagiaire s'engage à joindre à la convention, revêtue de sa signature, un chèque de caution, établi à l'ordre de PiNG, du montant total de la formation, correspondant à celui indiqué sur le devis relatif à l'action de formation.

En cas de prise en charge totale par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant, la facture est directement adressée à l'organisme tiers, au terme de l'action de formation. PiNG s'engage à restituer le chèque de caution au stagiaire dès règlement, par l'organisme tiers, du coût de la formation.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant, les factures sont adressées au stagiaire et à l'organisme tiers, au terme de l'action de formation. La/Le stagiaire s'engage à payer le montant de sa contribution à PiNG selon un calendrier préalablement convenu entre PiNG et la/Le stagiaire. PiNG s'engage à restituer le chèque de caution au stagiaire dès règlement de sa contribution par l'organisme tiers.

Dans tous les cas, sans réception d'accord de prise en charge par un organisme tiers, PiNG porte à l'encaissement le chèque de caution à l'issue de l'action et transmet au stagiaire une facture acquittée.

Dans tous les cas, l'inscription n'est prise en compte qu'à réception du chèque de caution.

RÉTRACTATION

Pour les personnes physiques, en application des dispositions de l'article L. 6353-6 du Code du travail, il est rappelé que dans le délai de 10 jours à compter de la signature de la convention, la/le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. Dans ce cas, si le règlement a déjà été réalisé, PiNG s'engage à rembourser sans délai la/le stagiaire, par virement bancaire ou par chèque.

ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au stagiaire ou à la structure par PiNG. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de PiNG distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le stagiaire ou la structure à ce titre ne peuvent être imputées par le stagiaire ou la structure sur son obligation de participer à la formation professionnelle ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA / OPCO. Dans cette hypothèse, le stagiaire ou la structure s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à PiNG.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le stagiaire ou la structure, PiNG se réserve le droit de facturer stagiaire ou à la structure des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de deux (2) semaines avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre deux (2) semaines et une (1) semaine avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de une (1) semaine avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

PÉNALITÉS DE RETARD

Les retards de règlement donneront lieu à une pénalité calculée par application du taux d'intérêt légal.

DESCRIPTIF ET PROGRAMME DE FORMATION

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations, sont fournis à titre indicatif. L'animateur / animatrice ou la/le responsable pédagogique se réservent le droit de les adapter ou les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent dans les locaux de PiNG à Nantes, au fablab Plateforme C ou à l'Atelier Partagé du Breil.

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à 7H.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de PiNG accueillent les stagiaires de 09h15 à 18h15.

EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. PiNG peut alors proposer au stagiaire ou à la structure de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

PiNG se réserve le droit de reporter la session et de proposer une nouvelle date si le nombre de participant-e-s n'est pas suffisant, et/ou de l'annuler pour toute raison technique empêchant l'exécution de la formation. PiNG en informe la/le stagiaire ou la structure sans délai, par courrier ou mail. Aucune indemnité ou rémunération n'est due.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CULTURE LIBRE

Les supports de cours créés par PiNG, remis au stagiaire, sont, sauf indication contraire sur le support, publiés selon les termes de la licence creative commons CC-BY-SA-NC 4.0. Cela signifie que la/le stagiaire ou la structure est autorisé-e à partager (copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats) et adapter (remixer, transformer et créer à partir du matériel) le support; selon les conditions suivantes : Attribution (créditer l'oeuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées sur l'oeuvre)- Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions. Pour voir une copie de cette licence, visitez <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

La/Le stagiaire ou La structure reconnaît avoir pris connaissance de ces modalités de propriété intellectuelle, déclare en comprendre la signification, et s'engage à les respecter.

PROTECTION DES DONNÉES

Les parties s'engagent à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de PiNG.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, la/le stagiaire ou la structure dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. la/le stagiaire ou la structure pourra exercer ce droit en écrivant à : PiNG, 38 rue du Breil, 44100 Nantes ou par voie électronique à : formation@pingbase.net

En particulier, PiNG conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

DROIT À L'IMAGE

PiNG utilise des images, des vidéos, des médias captés lors des activités réalisées, pour illustrer ses documents internes, les bilans d'activités, la production et le partage de ressources, la communication sur les activités de l'association.

La/le stagiaire ou la structure autorise PiNG à capter et diffuser son image dans le cadre du présent contrat, sans limitation de durée et sans contrepartie, sur l'ensemble de ses supports de communication.

PiNG s'engage à rappeler ces informations au moment de la captation ainsi qu'à ne pas publier d'image, de vidéo, de média pouvant nuire à l'intégrité de la / du stagiaire ou de la structure.

Si toutefois, une image, une vidéo, un média sur lequel la/le stagiaire ou la structure figure ne convient pas au stagiaire ou à la structure, PiNG s'engage à la retirer sur simple demande adressée à formation@pingbase.net. Par ailleurs, si la/le stagiaire ou la structure ne souhaite pas que son image soit captée et/ou diffusée par PiNG, la/le stagiaire ou la structure en fait la demande, au plus tard un jour avant la formation, adressée à formation@pingbase.net.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre la/le

stagiaire ou la structure et PiNG à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution

l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Nantes seront seuls compétents pour régler le litige.